

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération
n°196-2020
Point 4.7.12

Point 4.7.12 de l'ordre du jour

Tarifs 2020-2021 et renouvellement des formations diplômantes proposées hors SFC – Rectificatif pour le DU droit européen des signes distinctifs et modèles pour l'année 2020/2021

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L. 613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « *les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours* ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Une erreur s'est glissée dans la délibération de la CFVU en date du 9 juin 2020 concernant le DU droit européen des signes distinctifs et modèles du CEIPI. En effet il était noté que les droits spécifiques en formation initiale étaient de 1500 € alors que les véritables droits proposés pour ce DU sont de **1000 €**.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2020-2021 et renouvellement des formations diplômantes proposées hors SFC – Rectificatif pour le DU droit européen des signes distinctifs et modèles pour l'année 2020/2021.

Résultat du vote :

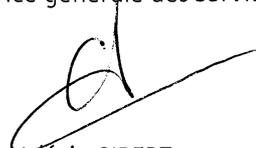
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2020 - 2021**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : CEIPI

Dénomination du DU : *D.U. Droit européen des signes distinctifs et des dessins et modèles*

Date d'approbation par le Conseil de composante : 4 décembre 2019

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Le tarif formation initiale a été baissé pour permettre une meilleure attractivité envers les étudiants.

Il est à préciser que cette formation dont l'ouverture était prévue initialement en 2019/2020, n'a pu se faire cette année universitaire, dans la mesure où le délai entre la mise en place de la formation et sa communication était trop restreint. Ainsi, le nombre d'étudiants n'était pas suffisant pour son ouverture.

Par ailleurs, l'intitulé de la formation a été également très partiellement modifié passant de « *Droit européen et international des signes distinctifs, des dessins et modèles et des technologies de l'information* » à « *Droit européen des signes distinctifs et des dessins et modèles* », sans amendement de la maquette pédagogique.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE no adossé(s) à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale			
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)		Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 6% (FC) ou 20% (FI) sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses		Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	15	
Formation Continue	10	
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	12.480 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	50.000 €
Prélèvement 6% (FC) ou 20% (FI) sur les droits spécifiques	5.100 €	Autres recettes *	
Autres dépenses*	30.572 €		
Total des dépenses	48.152 €	Total des recettes	50.000 €
Résultat (dépenses - recettes)		1.848 €	

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
PI29U1 320	3 500 € FC	Apogée + facture SIFAC
PI29U1 320	1 000 € FI	Apogée + facture SIFAC

Le diplôme ouvre-t-il droit à l'affiliation à la Sécurité sociale : Oui ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :